

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mai 2021

PRÉVENTION ACTES DE TERRORISME ET RENSEIGNEMENT - (N° 4104)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL262

présenté par

M. Gauvain, rapporteur et M. Kervran, rapporteur

ARTICLE 5

Compléter l'alinéa 17 par les mots :

« du condamné ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.